Trente-huitième Année — N° 12 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | JEUDI 12 JANVIER 1893.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 11 JANVIER 1893.

LA DÉMISSION
DU MINISTÈRE

Nous avons annoncé hier la démission du ministère. Voici les dépêches que nous avons reçues à ce sujet :

Paris, 10 janvier.

Le ministère est démissionnaire. A la suite du Conseil des ministres, qui n'a été qu'une longue suite d'incidents orageux, les ministres ont décidé, sur la demande de M. Ribot, de donner leurs démissions, qui ont été immédiatement remises au président de la République. M. Ribot est chargé de constituer un nouveau ministère. S'il réussit, il prendra le portefeuille de l'intérieur.

Telle est la nouvelle qui s'est répandue à Paris entre midi et une heure et qui, comme on le pense, et dans les circonstances actuelles, a provoqué une émotion indescriptible.

2 heures 30. — Véritable coup de théâtre qui jette dans la stupéfaction les députés au fur et à mesure de leur arrivée.

M. Rouvier paraît apprendre la nouvelle de la démission du cabinet avec une certaine satisfaction à en juger par le sourire qui éclaire sa physionomie lorsqu'on lui raconte le fait.

L'impression est toute d'étonnement à la première heure.

Nous entendons deux ou trois députés dire : « Mais c'est un petit coup d'Etat. »

Un ou deux honorables assurent que le débarquement de M. de Freycinet, ainsi opéré, produira le plus mauvais effet en France et en Europe. Les amis du ministre de la guerre démissionnaire répandent le bruit que c'est lui qui a spontanément offert sa démission; ses adversaires rectifient et il paraît avéré que c'est bel et bien une exécution en règle.

Au jour de la fin de la précédente session, MM. Ribot et Bourgeois avaient demandé sa démission à leur collègue ; celui-ci, paraît-il, demanda à réfléchir, mais comme il ne donnait pas de réponse, on l'a débarqué sans autre forme de procès.

3 heures. — Le salon de la Paix est extraordinairement agité. La nouvelle de la démission du cabinet a dû se répandre comme une traînée de poudre, car la foule des journalistes et d'anciens députés ne cesse de croître.

Les conjectures les plus hasardées sont lancées au sujet de la crise. L'attention est tournée sur le cas de M. de Freycinet, qui semble avoir pris tout à coup une gravité singulière pour avoir motivé l'événement qui vient de se produire.

On raconte que la crise aurait été déterminée par une violente discussion à propos de quelques ordonnances de non-lieu, dont quatre des dix députés et sénateurs poursuivis ne tarderaient pas à bénéficier.

Voici la note officieuse relative à la dislocation ministérielle :

« M. Ribot, président du conseil, a fait connaître à ses collègues du conseil des ministres que, dans une réunion en conseil de cabinet, tenue dans la matinée, ses collègues et lui, après un examen approfondi de la situation, avaient été amenés à reconnaître qu'il y avait intérêt à ce que le cabinet fut reconstitué.

» En conséquence, les ministres ont remis collectivement leur démission à M. le président de la République qui l'a acceptée.

» A l'issue du conseil, M. le président de la République a donné à M. Ribot la mission de constituer un cabinet.

» M. Ribot quittera le ministère des affaires étrangères et prendra le portefeuille de l'intérieur. »

M. Ribot chargé de constituer le ministère

LA NOUVELLE COMBINAISON

Paris, 3 heures 10. — Comme nous l'avons dit plus haut, M. Ribot a été chargé par M. Carnot de constituer un ministère; il s'est mis immédiatement à la besogne.

M. Ribot, après s'être assuré le concours de M. Bourgeois, a eu, avec ce dernier, une longue conférence, de midi et demi à deux heures. M. Bourgeois a accepté de conserver le portefeuille de la justice.

M. Ribot a commencé ses démarches en vue de la formation du nouveau cabinet. Il serait décidé à conserver comme collaborateurs MM. Develle, Ch. Dupuy et Viette; ces deux derniers conserveraient leurs portefeuilles respectifs.

On dit que M. Ribot songerait à appeler M. Develle aux affaires étrangères. Le bruit mérite confirmation.

On cesse, à l'heure où j'écris, de parler de M. de Galliffet à la guerre et on cite maintenant le général Billot. L'amiral Gervais remplacerait à la marine M. Burdeau, qui serait lui aussi débarqué.

3 heures 25. — Il paraît se confirmer, au moins quant à présent, que si M. Burdeau quitte la marine, dans l'idée de M. Ribot il ne cesserait pas de faire partie du nouveau cabinet; il prendrait alors les finances.

M. Tirard, en effet, semble devoir suivre MM. de Freycinet et Loubet dans leur retraite.

A ce sujet, on remarque que le coup de théâtre organisé par MM. Ribot et Bourgeois serait dirigé en partie contre l'Elysée, car la crise sacrifierait MM. Loubet et Tirard, les deux intimes de M. Carnot.

L'émotion, au Palais-Bourbon, ne fait que grandir.

On lit dans le *Paris* :

« Nous croyons savoir que le nouveau cabinet sera formé des éléments empruntés au cabinet actuel.

» M. Ribot passerait à l'Intérieur ; M. Bourgeois conserverait la Justice ; M. Develle, probablement aux Affaires étrangères ; M. Cavaignac serait pressenti pour le ministère de la Guerre.

» D'après d'autres bruits, c'est M. Bourgeois qui deviendrait ministre de l'Intérieur.

» Dans tous les cas, le nouveau cabinet serait constitué ce soir ou demain matin.

» Comme on le voit, MM. Loubet, de Freycinet et peut-être quelques autres titulaires de portefeuilles ne resteraient pas dans la nouvelle combinaison. »

Le *Temps* fournit les renseignements suivants au sujet du krach ministériel et de ce qui s'ensuivra :

« Depuis plusieurs jours déjà, le président du Conseil et ses collègues du cabinet, considérant la situation politique générale, avaient été amenés dans leurs entretiens, à reconnaître que le ministère ne répondait plus dans sa composition actuelle, aux nécessités de la situation.

» Ce matin, les ministres avant de tenir séance sous la présidence de M. Carnot, se sont réunis en conseil de Cabinet sous la présidence de M. Ribot, dans un des salons de l'Elysée.

» Ils ont été unanimes à reconnaître de nouveau que la composition du Cabinet devait être modifiée et à penser que pour laisser la plus entière liberté d'action au Président de la République, il convenait que les ministres donnassent leur démission collective.)

» Nous croyons savoir, ajoute l'organe officieux, que M. Ribot va procéder très rapidement à la formation du nouveau Cabinet qui pourra être constitué dans 24 ou 48 heures au plus tard.

»M. Ribot a l'intention de conserver six ou sept des ministres en exercice et d'en remplacer trois ou quatre.

» Tout d'abord, nous devons dire que M. Ribot, pour marquer la direction politique générale qu'il compte suivre, a résolu de prendre, avec la présidence du Conseil, le portefeuille de l'intérieur.

» M. Loubet a déclaré qu'il faisait abstraction de sa personne et résiliait ses fonctions, pour permettre à M. Ribot de constituer un nouveau ministère, comme il l'entendrait. »

Le *Temps* ajoute que M de Freycinet a résilié dans les mêmes conditions, le portefeuille de la guerre.

Le portefeuille des affaires étrangères laissé vacant par le passage de M. Ribot à l'intérieur, sera probablement attribué à un membre du cabinet actuel, qui paraît devoir être M. Devès.

M. Bourgeois conservera, dans la nouvelle combinaison le portefeuille de la justice.

Suivant la *Liberté*, il est question du général Loizillon, commandant le 1er corps d'armée, pour le portefeuille de la guerre.

D'après ce même journal, il est possible que le portefeuille des finances change, lui aussi, de titulaire. M. Tirard en a déjà assez, paraît-il.

LES POURPARLERS

5 h. 20. — M. Ribot continue fébrilement la formation de son nouveau Cabinet. On a dit que M. Develle serait placé aux Affaires Etrangères. Nos renseignements nous permettent de dire que c'est là une erreur, M. Develle restera à l'Agriculture.

M. Ribot veut placer aux affaires étrangères un homme de paille qui ne soit qu'un reflet de lui-même. D'accord avec M. Carnot, M. Ribot, tout en étant à l'Intérieur, continuera à surveiller les Affaires Etrangères.

Un télégramme a été lancé au général Ferron, à Bordeaux, pour lui offrir le ministère de la guerre. Le général Ferron a, paraît-il, accepté.

D'après les rumeurs en cours, M. Cavaignac serait appelé aux Finances en remplacement de M. Tirard, et M. de Kergegu, député du Finistère, serait appelé aux Affaires Etrangères.

LES CIRCONSTANCES QUI ONT ACCOMPAGNÉ LA CRISE

4 heures 50. — La vérité commence à se faire sur les circonstances qui ont amené la crise ministérielle.

Une agence rapporte sur ce qui s'est passé au Conseil de Cabinet ce matin, une version absolument inexacte. On sent d'ailleurs qu'elle n'a pour but que d'être agréable à M. de Freycinet. Il semble, en effet que ce dernier aurait, ce matin, offert sa démission pour avoir la liberté de répondre aux attaques dirigées contre lui. Il n'en est rien.

Comme nous l'avons déjà indiqué, le départ de MM. de Freycinet et Burdeau était chose arrêtée à l'Elysée entre MM. Carnot et Ribot. Ne pouvant obtenir d'eux leur démission on a résolu d'agir comme on l'a fait. Ni M. de Freycinet ni M. Burdeau ne reparaîtront dans le nouveau cabinet.

M. Carnot a complété l'épuration qu'il avait commencée en se débarrassant de MM. Jules Roche et Rouvier.

LA RÉPARTITION DES NOUVEAUX PORTEFEUILLES

5 h. 25. — Bien que de l'avis de tout le monde, le Cabinet soit formé ce soir même, on n'est pas encore fixé sur la répartition des nouveaux portefeuilles.

Voici, à l'heure où nous écrivons, comment elle s'opérerait : MM. Develle, Viette, Bourgeois, Dupuy, Siegfried, garderaient leur portefeuille ; M. Ribot, nous l'avons dit, passerait à l'Intérieur avec la présidence du Conseil : le général Ferron, d'autres disent le général Loizillon, serait appelé à la Guerre ; M. de Kergegu serait appelé à la Marine.

Le portefeuille des Affaires Etrangères n'a pas encore d'attribution. La matière est plus délicate, car il y a lieu de se préoccuper de l'attitude des puissances. Enfin, M. Cavaignac serait appelé aux Finances.

On fait remarquer que l'élément modéré aurait dans ce cabinet une grande influence. Les radicaux prétendent que l'arrivée de M. Ribot à l'intérieur et la tournure que prennent les choses leur semble indiquer une menace de dissolution à brève échéance, après le vote du budget de 1893, par exemple.

6 heures 30. — Voici la liste telle qu'elle serait arrêtée en ce moment après les négociations de M. Ribot :

MM. Viette, Bourgeois, Dupuy, Siegfried conservent leurs anciens portefeuilles; présidence du Conseil, intérieur M. Ribot, affaires étrangères M. Develle, marine M. de Kergegu ou l'amiral Gervais, finances M. Cavaignac, guerre, un général, MM. Loizillon, Ferron ou Davoust, agriculture M. Viger.

Les origines de la crise

Paris, 10 janvier. — Les cercles politiques et parlementaires ne sont pas encore revenus de la brusque démission du cabinet et de la situation absolument nouvelle qu'elle accrée.

On épilogue ferme là-dessus. Au fur et à mesure que les renseignements nous arrivent. Ils ne font que confirmer ce que nous avons dit sur les origines véritables de la crise actuelle.

L'Elysée, d'accord avec M. Ribot, a voulu débarquer au moins M. de Freycinet. Tout avait été mis en œuvre depuis la dernière séance de la session extraordinaire de 1892 pour faire comprendre au ministre de la guerre qu'il n'avait qu'à se retirer. Mais, M. de Freycinet, avec cet entêtement qu'on lui connaît, voulait absolument s'expliquer devant la Chambre comptant sur les effets de sa parole flûtée; il ne voulait, en tout cas, partir, que contraint et forcé.

Toute l'origine de la crise est là.

M. Ribot, dont l'entourage signalait l'entêtement extrême du ministre de la guerre durant ces derniers jours, a agi comme on l'a vu, du reste.

Quelle autre explication donner à cette résolution presque soudaine, sinon que l'Elysée, de peur d'être entraîné dans la mer de boue qui s'étale toujours grandissante, sentait la nécessité de se débarrasser des ministres dangereux.

Puisque nous parlons du rôle de l'Elysée, donnons ce détail que les deux conseils d'aujourd'hui, celui du Cabinet, et celui des ministres ont été tenus dans le même salon de l'Elysée, M. Carnot n'a assisté qu'au second.

L'impression dans le public

Si les cercles politiques ont été stupéfaits de la crise, le public n'en a pas moins été ébahi.

En la voyant annoncer en lettres capitales par les journaux du soir, une même question était sur les lèvres : « Pourquoi cette démission ? »

Il est en effet extrêmement rare qu'un Cabinet se retire de lui-même, sans vote hostile d'une Chambre. C'est la seconde fois seulement que le cas se présente depuis la mise en pratique de la constitution actuelle.

On s'arrachait aux différentes éditions des journaux sur les boulevards et même dans les faubourgs, dans le but de trouver la clef de l'énigme, impossible à trouver au milieu des versions diverses qui avaient cours.

La nouvelle a été rapidement connue en province où elle a été télégraphiée de très bonne heure.

Aussitôt, les télégrammes d'affluer aux agences ou dans les cercles renseignés pour savoir ce qui se passait au juste.

Il y a eu, durant la première partie de l'après-midi, des échanges incessants de télégrammes sur la situation.

LE NOUVEAU MINISTERE

Paris, 10 janvier. — La reconstitution du Cabinet se trouve ajournée par suite du refus de M. Burdeau de conserver le portefeuille de la marine, malgré les instances faites auprès de lui par M. Ribot. Par suite de ce refus, M. Ribot offrira ce portefeuille à un amiral.

Les décrets portant nomination du nouveau cabinet, paraîtront jeudi au *Journal officiel*. Il est ainsi composé, moins le titulaire du portefeuille de la marine :

Présidence du Conseil et Intérieur, M. Ribot; *Affaires étrangères*, M. Develle; *Justice*, M. Bourgeois; *Guerre*, M. le général Loizillon; *Finances*, M. Tirard; *Instruction publique*, M. Dupuy; *Travaux publics*, M. Viette; *Agriculture*, M. Viger; *Commerce*, Siegfried.

M. Jamais a réservé son adhésion pour le sous-secrétariat d'état aux colonies jusqu'après la désignation du nouveau ministre de la marine.

LES NOUVEAUX MINISTRES

Le général Loizillon est né le 15 janvier 1829, à Paris, il est sorti de St-Cyr le 1er octobre 1849.

En 1870, il a fait la campagne contre l'Allemagne comme chef d'escadron.

Lieutenant-colonel le 1er juin 1871, colonel le 5 avril 1875, général de brigade le 18 octobre 1879, il a été fait divisionnaire le 6 juillet 1886.

Le général Loizillon qui appartient à l'arme de la cavalerie est président du comité de cavalerie. Il a dirigé l'année dernière des manœuvres de cette arme au camp de Châlons, il est en ce moment commandant du 1er corps, où il fut nommé en remplacement du général Jamont par décret du 8 mai 1889. Le général est très lié avec le général de Galliffet.

M. Viger est né à Jargeau (Loiret), le 18 octobre 1843. Il est député depuis 1885.

M. Viger est docteur en médecine ; il s'est surtout occupé des questions économiques et agricoles, et est officier de l'instruction publique.

LA RENTRÉE
DES CHAMBRES

Réunions des groupes parlementaires

LES GAUCHES

Paris, 10 janvier. — La réunion plénière convoquée par le groupe républicain d'études parlementaires était assez peu nombreuse.

Les cinquante ou soixante membres qui s'y trouvaient ont décidé de voter pour M. Floquet.

Il est regrettable qu'ils n'aient pas donné leurs noms à la presse.

LA DROITE

Les députés de la droite, réunis en assemblée plénière, estiment à l'unanimité qu'aucun d'eux, après les déclarations portées à la tribune par M. Floquet, ne peut ni directement, ni indirectement, s'associer à son élection à la présidence de la Chambre.

Ils décident, en conséquence, qu'ils s'abstiendront et qu'une demande d'appel nominal avec publication de noms à l'*Officiel* sera portée en leur nom à la tribune au commencement de la séance.

Nos renseignements permettent de dire que c'est M. de la Martinière qui fera la motion ci-dessus.

D'autre part, si M. Floquet est élu, les secrétaires conservateurs se retireront immédiatement.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

Les incidents annoncés pour la réélection de M. Floquet ont attiré à la Chambre une affluence nombreuse de public; les tribunes regorgent. Les députés sont au grand complet. On cause avec animation sur tous les bancs.

Le banc des ministres est désert.

Dans un groupe, devant la tribune, MM. Charles Roux, Haynard, Haussmann, Villeneuve et Cavaignac sont en grande conférence. La gauche paraît atterrée. Des pourparlers très animés s'engagent entre le groupe constitutionnel et le centre-gauche.

A l'extrême-gauche, on commente vivement la résolution des droites. Des conciliabules ont lieu entre les radicaux et les opportunistes.

A 2 heures, M. Floquet entre en jaquette noire et regagne son banc. L'extrême-gauche l'entoure et lui serre la main.

M. Jamais, le seul des membres du Cabinet démissionnaire qui soit en séance a repris sa place de député.

LA SÉANCE

A 2 h. 20 M. Pierre Blanc, doyen d'âge, président, ouvre la séance.

Le silence est long à s'établir.

Le président invite, aux termes du règlement, les six plus jeunes membres présents à venir siéger au bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires. MM. Plichon, Barthou, Barrès, Dupuytrem, de Rémusat et Lasserre, prennent place au bureau.

Le bureau d'âge étant constitué, M. Pierre Blanc déclare ouverte la session ordinaire de la Chambre de 1893, puis il lit son allocution dont voici les principaux passages :

« Messieurs les députés,

» La République qui est le droit, la justice, la vérité, ne peut être rendue responsable des méfaits qu'elle réprouve. (Applaudissements à gauche. — Protestations énergiques à droite. Bruit prolongé.) elle ne cessera pas d'être le gouvernement légal de la nation, pour des fautes qui sont le fait personnel de quelques citoyens.

» Que la lumière se fasse rapide, éclatante, complète sur les imputations dirigées contre le Parlement. C'est le désir de tous. Si elle vient à révéler quelques défaillances, nous serons les premiers à sacrifier les indignes : mais ces défaillances, toutes individuelles, ne sauraient atteindre le parlementarisme.

» Que le pouvoir judiciaire accomplisse tout son devoir, qu'il recherche sans relâche et frappe sans pitié les spoliateurs de l'épargne publique.

» Mais cela ne suffit pas; il faut encore que toutes les sévérités de la loi atteignent les dénonciateurs dont les odieuses calomnies s'abattent chaque jour sur d'honnêtes et d'honorables citoyens; il faut encore qu'en présence des conspirations qui se trament, le gouvernement trouve dans son énergie et sa fermeté les mesures nécessaires à la sauvegarde de nos institutions.

» Il faut enfin que le pays, qui s'inquiète, sache qu'il y a là, debout, dans toute la France, une phalange d'honnêtes, de vrais républicains, assez nombreuse pour défendre la République, assez forte pour former autour d'elle un rempart invincible.

» Et maintenant, songeons que le pays va bientôt être notre juge : sans doute il n'abandonnera pas la concentration républicaine dont il a donné un si bel exemple aux élections de 1889 ; mais, il faut bien le croire, ses seuls élus seront ceux qu'il reconnaîtra dignes de l'être par leur honnêteté, leur désintéressement et leur loyal attachement à la République.

» Aujourd'hui, messieurs, la France laborieuse fait entendre ses revendications; aujourd'hui, comme alors, de graves événements, en nous apportant de salutaires avertissements, nous apportent aussi de nouveaux devoirs.

» C'est toujours la même tâche, la grande tâche des réformes sociales.

» Nous partirons avec la consolante pensée que la France, continuant à marcher dans la voie du progrès, à la lumière des principes de son immortelle révolution, maintenant avec un soin jaloux les conquêtes de ses trois républiques, répudiant les violences et les luttes fratricides, accomplira paisiblement la transformation sociale vers laquelle la conduisent ses nouvelles destinées. »

La gauche applaudit la fin du discours de M. Pierre Blanc.

L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président définitif.

INCIDENT

M. Deroulède vient parler au président à qui il remet un petit papier.

La gauche le conspue.

L'APPEL NOMINAL

M. Pierre Blanc. — J'ai reçu de M. de la Martinière une demande de scrutin par appel nominal à la tribune. (Vive émotion à gauche. Rumeurs prolongées.)

M. de Baudry-d'Asson. — Je suis du nombre.

M. Déroulède. — Moi aussi. (Rumeurs à gauche.)

M. de la Martinière monte à la tribune. (Cris : « Sans débat ! Sans débat ! »)

M. Pierre Blanc. — Que ceux qui sont d'avis de voter le scrutin nominal, lèvent la main.

Sur divers bancs. — Mais y a une demande de scrutin.

L'agitation est indescriptible. Tout le monde quitte sa place.

La motion de M. de La Martinière est mise aux voix.

Pendant le vote, pas un ministre n'est à son banc.

Toute la Chambre vote avec ensemble la motion.

L'animation est à son comble, on se concerte sur la conduite à tenir.

LE VOTE

M. Pierre Blanc. — Voici les résultats du vote sur la motion de M. de La Martinière.

Votants 544, pour 542, contre 2.

La motion est adoptée. (Rumeurs à gauche. — Rires à droite.)

On tire au sort les scrutateurs au milieu du plus indescriptible tumulte.

Le scrutin par appel nominal

Le vote commence par la lettre M. Le silence se fait et le défilé à la tribune commence par M. Mac-Adabas.

VIF INCIDENT

M. Paulin Mery, à l'appel de son nom, répond : « Je m'abstiens et je demande que mon abstention soit consignée au procès verbal. » (Tumulte à gauche).

Un obscur opportuniste, M. Duperrier de Larsan, invective du bas de la tribune, le député boulangiste dont les collègues ripostent par des huées.

Furieux, M. Duperrier de Larsan veut s'élancer sur M. Paulin Méry, mais le questeur Bizarelli l'arrête au passage.

L'apparition de M. Ricard est saluée par des exclamations et des applaudissements ironiques.

VIOLENT INCIDENT

C'est au tour de M. Rouvier, tous les boulangistes le conspuent et lui lancent des épithètes les plus malsonnantes.

M. Rouvier se carre à la tribune dans une attitude provocante, il prononce xuelques paroles qui se perdent dans le bruit.

M. de Bernis le rappelle à la pudeur.

M. Rouvier, hors de lui, s'élance sur le vaillant député de Nîmes et va lever la main sur lui, quand les huissiers conduits par M. Bizarelli s'interposent.

La droite proteste contre cette scandaleuse attitude de l'ex-ministre des finances.

M. Bizarelli veut faire des observations à M. de Bernis qui lui répond : « Que Rouvier commence par se taire ».

M. Rouvier, qui est revenu à son banc, s'écrie : « Je vous défends de prononcer mon nom, monsieur. »

Les membres de la gauche applaudissent.

Cris à droite : Taisez-vous, vous appartenez à la justice. (Applaudissements à droite et sur les bancs boulangistes.)

MM. de Bernis, de Baudry d'Asson et le marquis d'Estourmel tiennent tête à la gauche.

M. Bizarelli ne quitte pas le député de Nîmes.

Pendant le défilé à la tribune les altercations continuent de plus en plus violentes entre la gauche et les boulangistes.

Le tumulte est à son comble.

M. Blanc complètement débordé, n'essaie même pas d'intervenir.

Le nom de M. Baïhaut est accueilli par un murmure général. On crie sur les bancs boulangistes : « A Mazas. »

Des murmures éclatent également quand M. Clémenceau se présente à l'appel de son nom.

M. Déroulède répond : « Abstention voulue. » (Rumeurs à gauche.)

Après lui, vient dans l'ordre alphabétique, une série de députés boulangistes et socialistes : MM. Dumonteil, Engerand, Farcy, Ferroul, Gabriel Jourde, qui déclarent s'abstenir.

M. Goussot dit qu'il s'abstient comme protestation.

La gauche couvre leurs déclarations de ses huées.

On remarque que M. Floquet n'a pas répondu à l'appel de son nom, il a déjà disparu, se rendant bien compte des dispositions hostiles de la Chambre.

Son ancien secrétaire, M. Doumer, pointe les votants avec des hochements de tête désespérés.

L'appel est fini.

La droite, conformément à la décision prise dans sa réunion plénière, s'est toute abstenue, suivie par les boulangistes, une partie du centre et quelques socialistes.

Il n'y a que **171 votants**, et la proclamation de ce chiffre dérisoire est saluée par les rires de la droite pendant que la gauche reste consternée.

Le contre-appel

On pointe au contre-appel.

M. Paulin Méry renouvelle sa protestation qui soulève encore les clameurs et les huées de la gauche.

En outre des membres de la gauche qui s'abstiennent, nous remarquons : MM. Deschanel, Léon Say, Desprès, Aynard, Casimir-Périer, Jonnart, Clausel de Coussergues, de Douville-Maillefeu, Brisson, etc., etc.

En revanche, les ministres démissionnaires, Bourgeois, Charles Dupuy, Jamais, sont venus apporter leur vote à M. Floquet.

Scrutin nul

ÉCHEC DE M. FLOQUET

M. Pierre Blanc. — Le scrutin est nul, il n'y a eu que 212 votants (Rires à droite), le *quorum* n'étant pas atteint (Ah ! ah ! rires et applaudissements à droite et sur les bancs boulangistes, la gauche est consternée).

Cris : à jeudi !... non, dans une heure !

La Chambre consultée décide que le scrutin sera de nouveau ouvert à 5 heures.

M. de Bernis demande la parole pour un rappel au règlement. (Rumeurs à gauche.)

M. de Bernis alors demande la parole sur le procès-verbal.

La gauche organise un bruit de pupitres.

M. Pierre Blanc se couvre et lève la séance.

Les députés se répandent dans les couloirs.

A l'extrême gauche on semble désespéré de l'échec de M. Floquet.

INCIDENT
Duperrier de Larsan-Le Hérissé

Pendant l'appel nominal; un incident très grave s'était produit entre MM. Duperrier de Larsan et Le Hérissé.

M. Le Hérissé, appelé à la tribune pour le vote du président de la Chambre, avait dit de son banc : « Je m'abstiens ».

M. Duperrier de Larsan lui a répondu aussitôt : « Vous ne vous abstiniez pas lorsque dans la campagne boulangiste, vous receviez de l'argent des femmes ! »

M. Le Hérissé a répliqué : « Vous en avez menti ! »

A la suite de cet incident, des constitutions de témoins ont eu lieu. Les témoins de M. Duperrier de Larsan sont MM. Leygues, député du Lot-et-Garonne, et Lafont, député des Basses-Pyrénées.

Ceux de M. Le Hérissé sont MM. Barrès et Deroulède.

Ces témoins se sont réunis et ont rédigé un procès-verbal aux termes duquel, les paroles échangées entre MM. Le Hérissé et Duperrier de Larsan, ne s'adressaient à aucun d'eux personnellement, en conséquence, il a été déclaré qu'il n'y avait pas lieu à rencontre et l'incident est clos.

Suspension de la séance

M. Floquet vient de subir l'échec au-devant duquel il courait, ainsi que nous n'avons cessé de le dire.

Malgré la campagne active de ses amis, M. Floquet n'a pu réunir en sa faveur le fameux *quorum*, soit 289 voix; il n'y a eu que 212 votants sur lesquels l'ex-président n'a pas réuni 165 voix.

C'est un effondrement et une exécution faite en règle.

La droite n'y est pas étrangère, car sa résolution de provoquer un appel nominal a obligé les masques à se lever.

C'est le sujet de toutes les conversations, de tous les commentaires.

Les opportunistes sentent nettement le terrain se dérober sous eux et ou les surprend constatant que le vote qui atteint l'un des leurs, et non des moins importants, est dû surtout à la pression de l'opinion publique.

Pendant la suspension, les groupes se sont réunis.

La droite constitutionnelle a décidé à l'unanimité de voter pour M. Casimir-Périer.

A la réunion plénière de la gauche, un membre a proposé de passer au vote sans discussion pour savoir à quel candidat il conviendrait de s'arrêter pour remplacer M. Floquet au fauteuil, mais M. Camille Dreyfus a proposé la candidature de M. Casimir-Périer.

On est allé au vote. M. Casimir Périer a réuni 96 voix, M. Floquet 17 et M. Brisson 20.

La droite réuni, a examiné les deux candidatures de MM. Casimir Périer et de Mahy. Elle a estimé en dernier lieu, qu'il convenait de s'arrêter à ce dernier nom. C'est dans ces conditions que s'est ouverte la seconde séance de l'après-midi.

Reprise de la séance

A 3 heures précises, quand M. Pierre Blanc remonte au fauteuil, le chef de cabinet de M. Floquet lui remet une lettre. Les députés sont encore dans les couloirs.

A 3 h. 10, M. Pierre Blanc va donner lecture de la lettre de M. Floquet, lorsque M. de Bernis demande la parole pour un rappel au règlement. (Tumulte à gauche.)

M. de Bernis. — Je demande que le règlement soit surtout respecté dans une séance où quelque trouble peut se produire (rires). Ce règlement doit être surtout respecté lorsqu'un membre de la Chambre, accueilli par les murmures... (Bruit de pupitres à gauche, les paroles de M. de Bernis se perdent dans le tumulte).

M. de Bernis. — Celui qui nous préside aurait dû commencer par imposer silence à M. Rouvier. (Vociférations à gauche. — Applaudissements à droite).

M. Rouvier se lève : toute la majorité couvre de ses clameurs la voix de M. de Bernis, en se livrant à un boucan infernal.

M. de Bernis. — Si la justice du président s'était exercée, si M. Rouvier s'était contenté de voter sans rien tir. De là son refus de faire partie de la combinaison nouvelle.

» M. Loubet, ajoute-t-on, a d'ailleurs été opposé aux poursuites contre les députés, en particulier contre M. Rouvier, qu'il estimait beaucoup ; et il avait désapprouvé la politique du ministère à cet égard. Il aurait au contraire, voulu des poursuites contre M. Clémenceau, qu'il trouvait compromis par son association avec Cornelius Herz. Enfin il était enchanté de voir M. de Freycinet quitter le ministère. De là son départ et sa décision absolue de maintenir sa démission. »

Le nouveau président de la Chambre à l'Elysée

Paris, 11 janvier. — Le nouveau président de la Chambre, M. Casimir Périer élu hier président de la Chambre a rendu ce matin visite au président de la République. L'entrevue entre le président d'aujourd'hui et celui qui un jour ou l'autre compte bien être un de ses successeurs a dû présenter un certain caractère d'originalité.

M. Casimir-Périer a choisi comme chef de cabinet, M. Lafargue, publiciste, qui remplit autrefois ces fonctions auprès de M. Méline.

Démission de notre ambassadeur à Londres

Paris, 11 janvier. — Une dépêche de Londres annonce que M. Waddington ne sera de retour à son poste que demain soir.

Nous croyons savoir que M. Waddington, peu soucieux sans doute de s'acquitter de certaines commissions, a remis, avant son départ, sa démission à M. Ribot.

L'autopsie de M. de Reinach. — La contre-expertise. — Conclusions contradictoires. — Pas d'aconitine.

Paris, 11 janvier. — MM. Villiers et Schultzenberger viennent d'achever la contre-expertise à laquelle ils avaient été commis, relativement à l'autopsie de Me de Reinach.

MM. Ogier et Bordas, désignés tout d'abord comme experts, avaient cru reconnaître des traces d'aconitine dans les viscères soumis à leur analyse.

Néanmoins, et à raison du caractère particulièrement délicat de ces recherches, les deux savants praticiens avaient cru devoir provoquer eux mêmes une seconde expertise, dont les résultats, s'ils étaient conformes à ceux de la première, devaient en corroborer les conclusions.

A la suite de toute une nouvelle série d'expériences, MM. Villiers et Schultzenberger ont été amenés à conclure que, vu l'état du cadavre, il leur était impossible de retrouver, dans les viscères de M. de Reinach, l'alcaloïde signalé par les premiers experts, et qu'en l'espèce, rien ne permettait d'affirmer que M. de Reinach eût été empoisonné.

La succession de Mgr De Dreux-Brézé

Moulins, 11 janvier. — On parle avec insistance, pour succéder au défunt prélat, de M. l'abbé Leroy, vicaire capitulaire d'Amiens, docteur en médecine et en théologie.

C'est un prêtre très instruit, très libéral, très charitable; il serait, dit-on, proposé au ministre par un sénateur influent, son ancien condisciple à l'Ecole de médecine de Paris, où M. Leroy a fait de brillantes études avant d'entrer au séminaire français de Rome.

Cette candidature serait, paraît-il, très bien vue des hommes politiques du département : « Avec cet évêque-là, disait un député, les dévotes et les curés de l'Allier pourront au moins crier : « Vive le roi ! » sans conspirer contre la République. »

Elections anglaises

Londres, 11 janvier. — Election dans la circonscription de West Derby.

M. Long, conservateur, est par 2,611 voix contre 2,281 données à M. Collin, gladstonien.

La grève des mineurs Allemands

Metz, 11 janvier. — Une partie des mineurs des districts de Bochum et d'Essen ont cessé le travail. Toutefois, la grève n'est pas encore générale. Elle ne le deviendra, suivant les prévisions, que demain.

C'est également demain que les mineurs du district de Bochum prendront une décision définitive au sujet de la cessation du travail.

Dans le district de Gelsenkirchen, les autorités font preuve de la plus grande sévérité à l'égard des grévistes à cause de l'attentat d'hier soir. Les grévistes sont étroitement surveillés par les gendarmes. On n'a permis aucune réunion publique.

Dans le bassin de la Sarre, la situation est à peu près sans changement.

Les mineurs paraissent toujours disposés à la résistance.

Une émeute à Semendria

Belgrade, 11 janvier. — Voici quelques détails sur une collision sanglante qui s'est produite à Semendria entre la police et la foule qui était massée aux abords de la mairie, où avaient lieu les élections.

La police a été refoulée à deux reprises et elle a dû appeler la gendarmerie à son secours. Les gendarmes ont fait feu sur la foule qui, de son côté a également fait usage des armes.

On dit qu'un gendarme a été tué et que trois émeutiers ont été grièvement blessés.

Finalement, on a dû requérir la troupe.

Plusieurs radicaux ont été arrêtés. Il y a eu aussi collision entre la police et le peuple à Tschak, au cours de laquelle il y aurait eu trois morts et cinq blessés.

La censure en Allemagne

Berlin, 11 janvier. — Le procureur du roi près le tribunal de Koestin vient de faire saisir un certain nombre d'ouvrages comme outrageants à la morale.

Parmi les livres incriminés se trouvent des romans d'Alexandre Dumas, d'Alphonse Daudet, d'Eugène Sue, de Tolstoï et de Paul de Kock.

Violent incendie. — Maisons détruites à Boston. Plusieurs victimes

Boston, 11 janvier. — Un grand incendie, qu'on croit dû à l'explosion d'un poêle chauffé à la gazoline, dans un sous-sol, a détruit plusieurs maisons et endommagé diverses autres dans Federal street et dans le quartier commercial de la ville.

Cinq pompiers ont été blessés.

Un reporter et un employé auraient péri.

Les dégâts s'élèvent à environ 1,655,000 dollars.

Les pertes sont surtout aux préjudice de marchands de laine.

BOURSE DE PARIS DU 11 JANVIER

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
94 75	4 0/0	...	...	95 30	95 07	95 07
105 55	3 1/2 0/0	...	...	...	105 68	105 60
90 25	Italien	...	...	90 50	90 12	90 12
3800	Banq. de France	...	...	3825	3825	3825
138	B. d'Escompte	...	...	...	140	140
620	Banq. de Paris.	...	...	621	620	620
925	Crédit Foncier.	...	...	...	937	937
741	Créd. Lyonnais	...	...	750	742	742
422	Crédit Mobilier.	...	...	...	423	423
1475	Lyon	...	...	1490	1490	1490
1825	Nord	...	...	1850	1850	1850
18	Panama	...	...	...	20	20
2562	Suez	...	...	2580	2577	2577
1395	ex.	...	...	...	1425	1425
621	Autrichiens	...	...	...	...	...
212	Lombards	...	...